



Code de vie Numérique

Mission du code de vie

ÉDQUER Offrir un enseignement de qualité

SOCIALISER Apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble

QUALIFIER Préparer les élèves à l'intégration de notre vie en société

RESPECT

Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (geste, attitude, langage).

COMPORTEMENTS ATTENDUS DANS MES COURS EN LIGNE

- Mon micro est fermé et ma caméra est ouverte lorsque demandé ;
- Je suis habillée convenablement lors des visioconférences ;
- Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mots grossiers, jurons ou autres expressions violentes dans la messagerie texte de mes cours ;

ENGAGEMENT

Adopter des comportements favorisant son comportement et celui d'autrui.

Comportements attendus dans mes cours en ligne

- Je participe à créer un climat de classe en ligne propice à l'apprentissage et au travail ;
- Je m'installe dans un environnement apte pour mes apprentissages ;
- Je m'assure de voir et de suivre les consignes ;

RESPONSABILISATION

Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

Comportements attendus dans mes cours en ligne (selon les directives du ministère).

- J'utilise adéquatement les appareils électroniques me permettant de suivre mes cours à distance ;
- J'utilise mon identifiant google du Collège ;
- J'évite toute autres distractions pendant les cours (TV, cellulaire, nourriture.)

Seul l'enseignant partage le code du cours et accepte les élèves.

Aucun enregistrement ou capture d'écran sans la permission de l'enseignant.

Aucun spam dans la messagerie.

“Il n'existe pas d'anonymat numérique. Chaque recherche sur internet, e-mail envoyé, "J'aime", livre acheté laisse des traces qui permettent de remonter jusqu'à moi.”

Je suis un citoyen numérique responsable !

En cas d'écarts de conduite mineurs (niveau 1 qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres), les interventions possibles et les conséquences logiques peuvent être les suivantes :

- Consignes en ligne de l'enseignant (exemple : limiter les droits) ;
- Perte de privilège ;
- Retour avec l'élève suite au cours en ligne ;
- Lettre d'excuse pour se faire réintégrer ;
- Note au portail ;
- Appel aux parents ;
- Appel d'un intervenant de l'école ;

Attention, les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions à distance deviennent des comportements de niveau 2.

En cas d'écarts de conduite majeurs (niveau 2-3 : comportements qui nuisent à l'ordre général et/ou comportements qui blessent ou qui sont illégaux), les interventions possibles et les conséquences logiques peuvent être les suivantes :

- Appel aux parents ;
- Appel d'un intervenant de l'école ;
- Appel de la direction de l'école ;
- Suspension temporaire des cours en ligne d'une journée à une semaine ;
- Suspension d'un cours spécifique.

Une TES apportera un support à l'élève lors de toute suspension.